



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 18/04/2025 à 16h00

Lieu : Mairie – Saulzet-le-Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 avril 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2025**
- 2- **Vote du Compte Financier Unique 2024 : Commune, Assainissement, Eau**
- 3- **Vote des Taux d'Impôts Directs 2025**
- 4- **Vote du Budget Primitif 2025 : Commune, Assainissement, Eau**
- 5- **Modification statuts Communauté de Communes**
- 6- **Questions diverses**

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Carine Gardet
Absents représentés :	Céline Silberberg : pouvoir à Martine Chaumet
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Ophélie Roux.
Participants à la réunion :	Bruno secrétaire de mairie

✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gérard Beudonnat est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. **Approbation du compte rendu du 16 février 2024 :**

Pour	6
Contre	1
Abstention	0

2. Vote des comptes financiers uniques 2024 : Commune, Assainissement, Eau

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte administratif de la Commune :

	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit 2023	Résultat
Fonctionnement	258 340,05	314 460,58	+ 149 432,40	205 552,93
Investissement	190 054,44	183 995,03	- 22 798,85	- 28 858,26

Le résultat en fonctionnement présente un excédent de **205 552,93 €**

Le résultat en investissement présente un déficit de **28 858,26 €**

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'assainissement :

	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Résultat
Fonctionnement	10 521,31	7285,95	+ 846,72	- 2 388,64
Investissement	30 251,00	14 259,75	+ 19 302,26	+ 3 311,01

Le résultat montre en fonctionnement un déficit de : **2 388,04 €**

Le résultat montre en investissement un excédent de **3 311,01 €**

- M le Maire Présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'Eau :

	Dépenses	Recettes	Excédent 2023	Résultat
Fonctionnement	38 262,70	55 102,05	+ 45 939,58	62 778,93
Investissement	12 549,61	24 120,23	+ 16 163,98	27 734,60

Le résultat montre en fonctionnement un excédent de **62 778,93 €**

Le résultat montre en investissement un excédent de **27 734,60 €**

Les Comptes Financiers Uniques (Commune, Assainissement et Eau) sont soumis au vote par le 1^{er} adjoint M Gérard Beudonnat pour approbation :

NB : M le Maire ne vote pas.

Pour	5
Contre	1
Abstention	0

3. Votes des taxes directes locales 2025

M le Maire présente deux propositions d'augmentation des taux des impôts directs locaux pour 2025:

<u>1^{ère} proposition</u>	Taux 2024	Proposition Taux 2025
Taxe Foncière Bâtie	35.98	36,51
Taxe Foncière Non Bâtie	80,53	81,71
Taxe Habitation	9.54	9.68

Cette augmentation induirait une variation du produit fiscal de 2005 € pour la Commune.

<u>2^{ème} proposition</u>	Taux 2024	Proposition Taux 2025
Taxe Foncière Bâtie	35.98	37,30
Taxe Foncière Non Bâtie	80,53	83,48
Taxe Habitation	9.54	9.89

Cette augmentation induirait une variation du produit fiscal de 4 999 € pour la Commune.

Les taux des impôts directs locaux pour 2025 sont soumis au vote :

Pour un produit fiscal de 2005 €	3
Pour un produit fiscal de 4 999 €	4
Abstention	0

Cette augmentation induira donc une variation du produit fiscal de 4 999 € pour la Commune.

4. Vote des budgets primitifs 2025

Arrivé de Philippe Guittard

- **Budget Primitif Commune**

Budget Primitif		Proposition	N-1	Réalisation N-1
Fonctionnement	Dépenses	442 153 ,57	419 469,40	256 130,14
	Recettes	442 153 ,57	419 469,40	314 460,58
Investissement	Dépenses	214 863,03	274 465,85	190 054,44
	Recettes	214 863,03	274 465,85	183 995,03

Le Budget Primitif de la Commune est soumis au vote par M le Maire :

Pour	7
Contre	1
Abstention	0

- **Budget Primitif Eau**

Budget Primitif		Proposition	N-1	Cumulé N-1	Réalisation N-1
Fonctionnement	Dépenses	103 518,93	86 679,58	86 679,58	38 262,70
	Recettes	62 778,93	45 939,58	45 939,58	55 102,05
Investissement	Dépenses	45 798,60	40 476,98	40 476,98	12 549,61
	Recettes	45 798,60	40 476,98	40 476,98	24 120,23

Le Budget Primitif de l'Eau est soumis au vote par M le Maire :

Pour	7
Contre	1
Abstention	0

- **Budget Primitif Assainissement**

Budget Primitif		Proposition	N-1	Cumulé N-1	Réalisation N-1
Fonctionnement	Dépenses	20 015,76	14 101,72	15 146,72	10 521,31
	Recettes	20 015,76	14 101,72	15 146,72	7 285,95
Investissement	Dépenses	29 161,01	52 255,00	53 300,00	30 251,00
	Recettes	29 161,01	52 255,00	53 300,00	14 259,75

Le Budget Primitif de l'Assainissement est soumis au vote par M le Maire :

Pour	7
Contre	1
Abstention	0

5. Modification statuts de la Communauté de Communes

Cette modification des compétences supplémentaires de la Communauté de communes est rendue nécessaire pour la conduite de nouvelles actions que sont :

- L'instauration d'une redevance de stationnement sur le parking du Guéry
- La création d'une itinérance entre St Sauves d'Auvergne et Singles
- L'aménagement et la gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité sur la commune d'Olby (carrefour des 4 routes)

M le Maire soumet au vote cette demande de modification des statuts de la communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Pour	7
Contre	1
Abstention	0

Questions diverses :

- 53 personnes assisteront au repas des aînés le 26 avril 2025.

- Quelques ardoises sont tombées de la toiture du buron de Pessade. Il est décidé de faire appel à l'entreprise Pouyet pour effectuer la remise en état.
- Le four de Souverand a également besoin de petites restaurations qui seront confiées à notre employé communal.
- Au village de La Martre, un bâtiment délabré qui pourrait, dans l'avenir, menacer de s'effondrer, est à surveiller. Des branches touchent des fils électriques par grand vent : M le Maire ira voir sur place afin de prendre les décisions qui s'imposent.